

COUNCIL OF THE EUROPEAN COMMUNITIES
GENERAL SECRETARIAT

PRESS RELEASE

6867/84 (Presse 79)

926th meeting of the Council

- Agriculture -

Brussels, 7 and 8 May 1984

President: Mr Michel ROCARD
Minister for Agriculture
of the French Republic

The Governments of the Member States and the Commission of the European Communities were represented as follows:

Belgium:

Mr Paul de KEERSMAEKER
State Secretary for European
Affairs and Agriculture

Germany:

Mr Ignaz KIECHLE
Federal Minister for Food,
Agriculture and Forestry

Mr Hans-Jürgen ROHR
State Secretary,
Federal Ministry of Food,
Agriculture and Forestry

France:

Mr Michel ROCARD
Minister for Agriculture

Mr René SOUCHON
State Secretary,
Ministry of Agriculture

Italy:

Mr Giuseppe ZURLO
Under-Secretary of State,
Ministry of Agriculture

Mrs Paola CAVIGLIASSO
Under-Secretary of State,
Ministry of Health

Netherlands:

Mr Gerrit BRAKS
Minister for Agriculture
and Fisheries

Denmark:

Mr Niels Anker KOFOED
Minister for Agriculture

Greece:

Mr Hristos PAPATHANASSIOU
Secretary-General,
Ministry of Agriculture

Ireland:

Mr Austin DEASY
Minister for Agriculture,

Mr Patrick HEGARTY
State Secretary,
Ministry of Agriculture

Luxembourg:

Mr Ernest MUHLEN
Minister for Agriculture,
Viticulture, Water Control
and Forestry

United Kingdom:

Mr Michael JOPLING
Minister of Agriculture,
Fisheries and Food

Mr John MacGREGOR,
Minister of State,
Ministry of Agriculture,
Fisheries and Food

Commission:

Mr Poul DALSAGER
Member

STRUCTURES POLICY

The Council examined in detail the proposals concerning, on the one hand, the amendment of the Regulations for the improvement of the conditions under which agricultural products are processed and marketed and, on the other hand, the improvement of the efficiency of agricultural structures.

As regards the processing and marketing of agricultural products, the Council instructed the Special Committee on Agriculture to expedite its discussions in particular on the inclusion in the scope of the draft Regulation of harvesting equipment and forestry products, and the amount of the EAGGF's contribution, so that it could take a decision on this matter in the near future.

As for the proposal for the improvement of the efficiency of agricultural structures, the Council held a detailed discussion on the substantive problems, and in particular the definition of the aim of the aid granted to farmers and the links between structures policy and markets policy. At the close of the discussion it invited a group of senior officials to meet under the aegis of the Special Committee on Agriculture with instructions to continue the search for a possible outline compromise both in this sector and in the sector of the processing and marketing of agricultural products.

MUTTON, LAMB AND GOATMEAT

The Council recorded its agreement on the negotiating briefs and the draft exchanges of letters on the extension of the voluntary restraint agreements on trade in mutton, lamb and goatmeat concluded between the Community and Austria, Bulgaria, Hungary, Iceland, Poland, Czechoslovakia, Uruguay and Yugoslavia.

The exchange of letters lays down that exports to certain Community markets considered to be sensitive (France and Ireland) are restricted to the following quantities:

Supplier countries	sensitive areas	
	France	Ireland
Austria	zero	zero
Bulgaria	360(a)	zero
Hungary	975	zero
Iceland	zero	zero
Poland	1 150(a)	zero
Czechoslovakia	zero	zero
Uruguay	zero	zero
Yugoslavia	50	zero

The Council agreed to take up the question of trade between the Community and New Zealand in this sector at a subsequent meeting.

(a) quantity for 1984; for the following years quantity to be determined during the consultations.

NEW ZEALAND BUTTER

The Council recorded its agreement on the extension - for the period from 1 June to 31 July 1984 - of the authorization for the United Kingdom to import certain quantities of New Zealand butter under special conditions. The quantity fixed for this period will be 13 833 tonnes.

It agreed to resume examination of this matter at its next meeting.

FRUIT AND VEGETABLES

The Council approved by a qualified majority the Regulation laying down general rules for the method of calculating production aid for processed fruit and vegetables. This Regulation is to permit the implementation of the decisions adopted by the Council in connection with the "1984/1985 price and related measures" decisions involving the amendment of basic Regulation No 516/77.

"Acquis communautaire"

The Council considered a proposal for a Commission Regulation for the implementation of Council Regulations (EEC) No 3284/83 and No 3285/83, adopted as part of the adaptation of the "acquis communautaire" in the fruit and vegetables sector.

The Council noted that a number of delegations were unable to state their final positions on this matter at the present Council meeting and that there were links with the development of the accession negotiations with Spain and Portugal. It therefore thought that this matter should be examined at the meeting of the General Affairs Council on 14 and 15 May 1984.

OLIVE OIL

On the basis of a report from the Special Committee on Agriculture, the Council had an initial exchange of views on a proposal for a Regulation for the introduction of more efficient marketing arrangements in the olive oil sector.

It concentrated on three main issues, viz.:

- the principle of setting up control agencies,
- the financing of such agencies,
- sanctions in the event of breaches of the Community arrangements.

The Council agreed to the principle of setting up control agencies.

As regards the financing of the agencies and the measures to be adopted concerning sanctions, the Council instructed the Special Committee on Agriculture to study the relevant issues and submit its results at the next meeting.

WINE

After hearing statements, notably from the French delegation regarding the worrying situation on the wine market, the Council agreed to resume discussion of the matter at a later date, on the understanding that in the meantime the Wine Management Committee would make a detailed analysis of current market conditions.

CONTROL OF CLASSICAL SWINE FEVER

In the light of the alarming trend regarding the control of classical swine fever and the rapid exhaustion of the Community resources allocated for this purpose, the Council requested the Permanent Representatives Committee to conclude its work on the proposal for a Directive in order that the proposed measures could enter into force as soon as possible.

PRESERVATIVES AUTHORIZED FOR USE IN FOODSTUFFS

The Council agreed to postpone its examination of the question of the use of natamycin (E 235) until its September meeting. In the meantime it adopted a further extension of the authorization for thiabendazole (E 233) until 15 September 1984.

MISCELLANEOUS DECISIONS

Other agricultural decisions

The Council adopted in the official languages of the Communities the Regulations:

- amending Regulation (EEC) No 1035/72 on the common organization of the market in fruit and vegetables;
- extending the period of validity of Regulation (EEC) No 2692/83 derogating from the application of certain provisions relating to the adjustment of free-at-frontier values of certain cheeses;
- amending Regulation (EEC) No 2968/83 introducing a common measure for the acceleration of collective irrigation operations in Greece;
- amending Regulation (EEC) No 2966/83 on the development of agricultural advisory services in Greece;
- amending Regulation (EEC) No 1078/77 introducing a system of premiums for the non-marketing of milk and milk products and for the conversion of dairy herds.

The Council also adopted in the official languages of the Communities the Decisions:

- on the conclusion of the Protocols, 1981, for the sixth extension of the Wheat Trade Convention, 1971, and for the first extension of the Food Aid Convention, 1980, constituting the International Wheat Agreement, 1971;
- on the granting of aid for the short-term private storage of table wine and must in Greece.

Food aid

The Council adopted in the official languages of the Communities:

- the Decision on the conclusion of the Food Aid Convention, 1980;
- the Regulation laying down implementing rules for 1984 for Regulation (EEC) No 3331/82 on food aid policy and food aid management and amending Regulation (EEC) No 2750/75. The quantities of products to be made available in 1984 to certain developing countries and certain organizations as food aid are as follows:
 - = for cereals:
 - (a) an initial instalment of 927 663 tonnes
 - (b) a second instalment of up to 200 000 tonnes;
 - = for milk powder: a maximum of 122 500 tonnes;
 - = for butteroil: a maximum of 32 760 tonnes;
 - = for sugar: a maximum of 13 500 tonnes;
 - = for vegetable oil (seed oil and olive oil): a maximum of 20 000 tonnes;
 - = for other products (fish, dried vegetables, vegetable flour, etc.): quantities equivalent to no more than 147 000 tonnes of cereals.

Trade questions and Customs Union

The Council adopted in the official languages of the Communities the Regulations:

- repealing the definitive anti-dumping duty on imports of standardized multiphase electric motors having an output of more than 0,75 kW but not more than 75 kW, originating in the Soviet Union, and terminating the anti-dumping proceeding in respect of the said imports;

- opening, allocating and providing for the administration of a Community tariff quota for apricot pulp originating in Turkey (1 July 1984 to 30 June 1985);
- opening, allocating and providing for the administration of a Community tariff quota for fresh table grapes originating in Cyprus (1984);
- increasing the volumes of the autonomous Community tariff quotas, opened for 1984, for certain grades of ferro-chromium falling within subheading ex 73.02 E I of the Common Customs Tariff;
- opening, allocating and providing for the administration of Community tariff quotas for
 - = yarn of poly (p-phenylenterephthalamide), for use in the manufacture of tyres, or of products used in the manufacture of tyres, falling within subheading ex 51.01 A of the Common Customs Tariff;
 - = cherries marinated in alcohol and intended for the manufacture of chocolate products, falling within subheading ex 20.06 B I c) 2 bb) of the Common Customs Tariff;
 - = certain eels falling within subheading ex 03.01 A II of the Common Customs Tariff;
- temporarily suspending the autonomous Common Customs Tariff duties on certain products intended for use in the construction, maintenance and repair of aircraft.

Appointments

The Council appointed, on a proposal from the Danish Government, Mrs Lisbeth LOLLIKE, Kantorchef at the Ministry of Labour, as a full member of the Advisory Committee on Safety, Hygiene and Health Protection at Work, to replace Mr U. BURG for the remainder of the latter's term of office, which runs until 1 April 1985.

The Council also appointed, on a proposal from the Netherlands Government, Mr. P.A.A. SPIJKERS, Algemeen Bestuurder van de Industriebond FNV, as a full member of the Economic and Social Committee to replace Mr W. WAGENMANS for the remainder of the latter's term of office, which runs until 20 September 1986.

Bruxelles, le 4 mai 1984
Note BIO(84)164 aux Bureaux Nationaux
c.c. aux membres du groupe du Porte-Parole

PREPARATION CONSEIL AGRICOLE 7-8 MAI 1984 (M. Vasey)

Le Conseil agricole s'occupera essentiellement des trois grands secteurs mediterraneens (fruits et legumes, huile d'olive, vin), ainsi que du renouvellement de la politique des structures.

Fruits et legumes

L'an dernier, le Conseil a arrete deux reglements (nos 3284 et 3285/83 du 14 novembre) concernant l'adaptation de l'acquis communautaire en vue de l'elargissement etant entendu que ces deux reglements entreront en vigueur aussitot que la Communaute aura presente aux deux pays candidats sa declaration relative aux negociations d'adhesion dans le secteur des fruits et legumes. La Commission estime que cette condition a ete remplie par les declarations generales sur l'agriculture presentees a l'Espagne et au Portugal respectivemeⁿ en fevrier et mars et qui comporte une partie relative aux dispositi^{ons} transitoires pour les fruits et legumes. Elle a donc propose au conseil de decider l'entree en vigueur des reglements en question, qui prevoient notamment le renforcement du role des organisations de producteurs sur le plan interne ainsi qu'un renforcement de la protection externe par le relèvement des prix de reference.

Pour votre information, les principaux pays producteurs (FR, IT, GR) appuient cette proposition, qui souleve toutefois de serieuses reserves dans d'autres delegations, pour lesquelles la declaration generale sur le volet agricole des negociations devra etre completee par une declaration sectorielle sur les fruits et legumes.

En ce qui concerne les fruits et legumes transformes, le Conseil doit egalement se pencher sur le mode de calcul de l'aide, qui suscite des reserves de la part des delegations italienne et grecque.

Huile d'olive

Dans le cadre de ses decisions concernant la rationalisation de la PAC, le Conseil s'est engage a statuer avant le 31 mai 1984 sur les propositions de la Commission en vue de l'amelioration des controles de l'aide a la production de l'huile d'olive (voir COM(83)480 du 30.8.1983). En fait, le Conseil va concentrer son attention sur deux questions de principe qui soulevent des difficultes politiques :

- la creation d'agences specialisees dans le cadre des administrations nationales en Italie et en Grece, ayant des taches speciales de controle, et le financement de ces agences, c'est-a-dire la participation communautaire;
- la possibilite de prevoir des sanctions pour les producteurs faisant des declarations abusives en vue d'obtenir une aide.

Vin

Le Conseil va evoquer la situation du marche dans ce secteur.

Pour votre information, la Commission est saisie d'une demande francaise tendant a ouvrir une distillation de soutien a 82% du prix d'orientation, demande d'autant plus difficile a satisfaire qu'il n'a pas ete procede a une distillation obligatoire, et que les depenses previsibles dans ce secteur depasseront sensiblement les credits disponibles. Par ailleurs, la Commission est egalement saisie d'un memorandum francais concernant les mesures a prendre pour corriger le desequilibre du marche du vin dans la Communaute elargie, qui est actuellement a l'etude.

Politique des structures :

Le Conseil doit en principe terminer les negociations en vue du renouvellement de la politique des structures agricoles d'ici le 30 juin, date d'expiration des directives socio-structurelles de 1972 qui ont deja ete proposees deux fois. Les travaux au sein du CSA ont permis d'enregistrer des progres sensibles. En effet, toutes les delegations reconnaissent la necessite de concentrer l'aide communautaire sur les petits producteurs notamment dans les regions moins favorisees tout en evitant une stimulation excessive de la production dans les secteurs excedentaires.

Viande ovine

Prorogation des clauses des accords d'auto-limitation concernant les zones sensibles, ce point etant subordonne a un accord sur le point suivant.

Beurre

Poursuite des importations en provenance de la Nouvelle-Zelande pour la periode 1984-88.

Emploi d'agents conservateurs

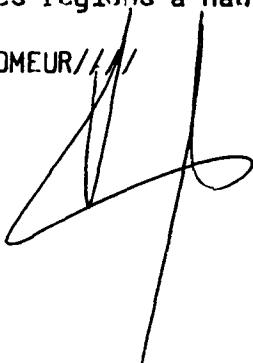
Modification de la directive.

Peste porcine

Il s'agit de renforcer les mesures de lutte contre la peste porcine dans certaines regions a haut risque, notamment d'Allemagne.

Amities

M. SANTARELLI - COMEUR//

A handwritten signature in black ink, appearing to read "M. SANTARELLI". It consists of several loops and strokes, with two diagonal slashes at the end of the name.

Bruxelles, le 8 mai 1984

Note BIO(84)164 (suite 1) aux Bureaux Nationaux
c.c. aux membres du Groupe du Porte-Parole

CONSEIL AGRICOLE DES 7 ET 8 MAI 1984 (M. Vasey)

Le Conseil a commence ses travaux, lundi apres-midi, en traitant les points suivants :

Mesures speciales en faveur de la Grece

Le Conseil a approuve deux reglements prevoyant l'extension pour 1985 des mesures communes pour le developpement des services de vulgarisation agricole (Regl. 2966/83) et l'acceleration des operations d'irrigation collective (Regl. 2968/83). Ces mesures qui couteront respectivement 10 et 17 millions d'Ecus avaient ete decidees dans le cadre du paquet agricole du 31 mars.

Politique des structures

Le Conseil a examine en premier lieu le reglement 355/77 (commercialisation et transformation des produits agricoles).

Un accord s'est deja degage sur les points essentiels de la revision proposee par la Commission, moyennant un certain assouplissement des conditions prevues. Les principaux problemes qui restent a regler sont les suivantes :

- possibilite de financer l'achat de materiel de recolte (jusqu'a present limite au secteur du coton);
- inclusion des produits de la sylviculture (premiere transformation et commercialisation des produits des exploitations agricoles);
- transfert du Conseil a la Commission de la decision sur les projets concernant des produits hors Annexe II
- reutilisation des credits non-utilises;
- modulation de la participation du FEOGA aux projets en fonction des regions ou (eventuellement aussi pour certains secteurs, les cooperatives, etc..)
- prise en consideration des taux d'inflation dans l'evaluation des couts des projets;
- delais limites pour le commencement (1 an) et l'achevement des travaux (3 ans).

Plusieurs delegations (RFA, RU, PB, BEL, DAN) ont confirme leurs reserves sur les aides au materiel de recolte et a la sylviculture, ainsi que sur une modulation accentuee de la participation du FEOGA, en invoquant notamment les risques de discrimination. Ces memes delegations ont egalement rappelle leurs preoccupations concernant la possibilite de financer l'augmentation prevue des depenses dans la conjoncture actuelle.

D'autres delegations ont insiste sur la necessite de mieux tenir compte des situations specifiques qui existent dans leur pays respectifs.

M. Dalsager, en commentant le debat, a fait un playoyer pour l'inclusion des produits de la sylviculture afin de faciliter la diversification des exploitations, notamment dans les regions moins favorisees. Il a rappelle que le probleme de la modulation regionale doit etre traite dans le cadre des PIM.

En ce qui concerne les consequences financieres, il a ete rappelé qu'il s'agit de depenses non-obligatoires (financement de projets), une decision sur le nouveau reglement pourrait donc intervenir independemment d'une decision sur la dotation, qui dependra d'ailleurs de l'evolution favorable du dossier budgetaire au niveau du Conseil Europeen. En effet, le Conseil doit travailler sur la base des propositions actuelles de la Commission, quitte a reprendre eventuellement le probleme du plafonnement des depenses a la lumiere des decisions qui seront prises ailleurs sur l'augmentation des ressources, les disciplines budgetaires, etc..

Viande ovine et beurre (Nouvelle Zelande)

Le Conseil n'a pas pu parvenir, lors de sa derniere session, a une decision, liee sur la reconduction des zones sensibles dans le cadre des arrangements d'auto-limitation sur la viande ovine, d'une part, et la poursuite des importations de beurre en provenance de la Nouvelle-Zelande; dans les deux cas pendant 5 ans. La delegation irlandaise avait refuse de fixer les importations de beurre neo-zelandais au-delà d'un an.

M. Dalsager a informe le Conseil de ce que la Nouvelle-Zelande n'accepterait pas un accord sur la viande ovine et le beurre pour un an seulement. De son cote, la delegation irlandaise a confirme sa position anterieure.

Le Conseil n'ayant pas pu parvenir a un accord politique sur un compromis (avec engagement politique de neuf delegations pour la suite) portant sur une periode de 2 ou 3 ans ferme, il a ete convenu que la Commission reprendra contact avec les autorites neo-zelandaises en vue de voir si un accord serait possible avec ce pays sur la base d'une periode plus courte que les 5 années proposes, compte tenu des solutions de compromis envisagees au cours des discussions. En attendant, le Conseil a proroge le regime d'importation du beurre neo-zelandais jusqu'au 31 juillet 1984 au pro rata d'une quantite annuelle de 83.000 tonnes.

Le Conseil a termine ses travaux hier soir vers 20h30 et reprend ce matin a 9h30.

A suivre

Amities

M. SANTARELLI - COMEUR ////



Bruxelles, le 8 mai 1984
Note BIO(84)164 (suite 2) aux Bureaux Nationaux
c.c. aux membres du groupe du Porte-Parole

CONSEIL AGRICOLE 7-8 MAI 1984 (M. Vasey)

Le Conseil a poursuivi ses travaux mardi matin en traitant les points suivants :

Viande ovine :

Le Conseil a approuve les échanges de lettres concernant la reconduction des zones sensibles dans le cadre des accords d'auto-limitation conclus avec 8 pays fournisseurs (autres que la Nouvelle-Zélande). A noter que les négociations à ce sujet n'ont pas encore abouti avec trois pays (Australie, Argentine, Roumanie).

Fruits et légumes

(a) Acquis communautaire

Le Conseil agricole n'ayant pas pu se mettre d'accord sur la mise en vigueur des modifications de l'acquis communautaire dans le secteur des fruits et légumes frais, vu l'importance politique de cette question, il a été convenu de saisir le Conseil Affaires générales des 14 et 15 mai prochains.

DIS - Les délégations allemande, britannique et néerlandaise ont maintenu leurs réserves sur la proposition de la Commission. La Présidence française a indiqué que si aucune décision n'était prise avant le Conseil européen de juin, dès lors que la condition mise par le Conseil pour la mise en vigueur des règlements en question a été remplie, ceci aurait des effets négatifs sur l'évolution des négociations d'adhésion avec les deux pays candidats - FIN DIS

Je vous rappelle que la Communauté a déjà fait une déclaration sur le volet agricole des négociations, y compris sur les fruits et légumes, aucune déclaration sectorielle complémentaire n'étant actuellement envisagée.

(b) Aides à la transformation

Le Conseil a approuvé à la majorité qualifiée, un règlement fixant les règles générales du système d'aide à la production dans le secteur des fruits et légumes.

Les délégations italienne et grecque ont voté contre en raison des difficultés concernant le mode de calcul de l'aide pour les tomates transformées.

Politique des structures agricoles (suite)

Le Conseil a examiné la proposition de règlement concernant l'amélioration et l'efficacité des structures de l'agriculture, et qui devrait remplacer les trois directives socio-structurelles.

M. Dalsager a invité le Conseil à ratifier le principe du remplacement du plan de développement par un plan d'amélioration durable des résultats économiques de l'exploitation.

M. Dalsager a également rappelé l'importance du lien entre les aides à l'investissement et la politique des marchés, notamment dans le secteur du lait. À cet égard, il estime que les aides éventuelles dans le cadre des plans d'amélioration pourraient être autorisées à condition qu'elles portent sur des quantités correspondant aux quotas alloués dans le cadre du régime de maîtrise de la production.

En ce qui concerne la demande française de prévoir des aides à la cessation d'activité, M. Dalsager indique qu'un financement communautaire pourrait être envisagé pour autant que les aides en question visent la stérilisation, c'est-à-dire la réduction des quotas. Enfin, il s'est montré très prudent concernant les aides à l'investissement dans le secteur porcin.

La discussion a permis d'éclairer les positions respectives sur les objectifs et les critères du plan d'amélioration d'une part, et le lien avec la politique des marchés, d'autre part, même si les positions restent divergentes. En ce qui concerne les plans d'amélioration de l'exploitation, le Conseil devra trancher la question si l'objectif vise serait l'augmentation ou la stabilisation des revenus, et s'il faudrait des critères quantitatifs précis pour évaluer ces plans. D'autre part, plusieurs délégations s'opposent à une interdiction générale des aides à l'investissement dans les secteurs excédentaires, et demandent des dérogations plus ou moins larges afin de pouvoir poursuivre la restructuration de l'agriculture, notamment dans les régions défavorisées.

Un groupe à haut niveau sera constitué pour faire le point des discussions et préparer la prochaine session du Conseil.

Emploi des agents conservateurs pour l'alimentation humaine

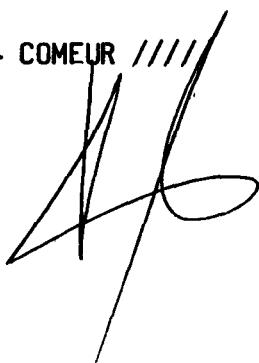
Le Conseil a reporté à sa session de septembre une décision sur certaines modifications à la directive 64/54, concernant l'autorisation d'emploi de sulfite acide de potassium (vins) de thiabendazole (agrumes et bananes) et natamycine (saucissons et fromages).

DIS - Le Danemark n'a pas pu lever sa réserve sur l'emploi du dernier produit - FIN DIS.

A suivre

Amitiés

M. SANTARELLI - COMEUR ////



Bruxelles, le 8 mai 1984

NOTE BIO (84) 164 (suite 3 et fin)
AUX BUREAUX NATIONAUX
CC AUX MEMBRES DU GROUPE DU PORTE-PAROLE

CONSEIL AGRICOLE DES 7 et 8 mai 1984 (M. Vasey)

Le Conseil a termine ses travaux en traitant les points suivants:

PESTE PORCINE

Le Conseil a examine une proposition de directive concernant la lutte contre la peste porcine. Il s'agit de renforcer les dispositions de la directive 80/217 afin d'enrayer l'epizootie actuelle, notamment en Republique federale, par exemple par la creation de zones a haut risque avec des controles plus strictes sur les mouvements d'animaux et des dispositions renforcees en matiere de vaccination (voir COM (84) 783).

La delegation italienne, qui aurait souhaite des mesures encore plus strictes, a accepte la proposition amendee, compte tenu de l'urgence d'une decision. De son cote, la delegation allemande a demande un delai supplementaire pourachever les procedures de consultation interne. Le dossier a ete renvoye au COREPER.

VIN

M. Dalsager a fait une declaration sur la situation des marches du vin, qui est preoccupante. Les prix restent bas, malgre les mesures prises, alors que les credits prevus ont deja ete depasses. Chose plus grave, les estimations fournies par les Etats membres en decembre lors de la decision sur la distillation obligatoire, prevoyaient une recolte totale de 163 mio hl, dont 111 mio hl de vin de table, et 18 mio hl de distillation volontaire (contrats souscrits); quatre mois plus tard, les estimations sont passees a respectivement 168, 117 et 32 mio hl, sans d'ailleurs que les cours s'ameliorent. Aussi longtemps que l'on n'aura pas pu clarifier les raisons de ces previsions erronees, notamment l'augmentation de 7% des contrats de distillation volontaire (+ 110% en Italie), il ne faut pas s'attendre a ce que la Commission puisse meme envisager de donner suite a la demande d'ouvrir une distillation de soutien, qui couterait 110 Mio ecus. M. Dalsager a propose que cette clarification soit confiee au Comite de gestion. Cette solution de procedure a ete acceptee.

La delegation francaise a fait valoir que le nouveau regime ne fonctionne pas de maniere satisfaisante, tout se passe comme si l'on voulait eviter la distillation obligatoire, destinee a penaliser la production a haut rendement. En tout cas, il serait inadmissible que les viticulteurs francais soient penalises par le refus de la distillation de soutien. De son cote, la delegation italienne a accepte l'idee d'examiner les raisons de la crise actuelle, mais en refusant d'etre designee comme coupable.

HUILE D'OLIVE

Les discussions ont confirme l'acceptation du principe de la creation d'une agence speciale, chargee de certaines controles dans le cadre du regime d'aide a la production, en Italie et en Grece (la France etant exempte).

Les positions restent divergentes sur le financement (on envisage a titre de compromis une participation communautaire temporaire et degressive) et sur le probleme des sanctions pecuniaires, qui souleve des difficultes politiques pour certains pays non producteurs. Le CSA a ete charge de poursuivre l'examen du dossier.

POINTS DIVERS

La Commission a fait une declaration sur les risques pour la sante humaine resultant de l'utilisation d'ethylene dibromide (EDB) pour la fumigation des cereales importes des Etats Unis.

Elle a invite le Conseil a prendre une decision sur la proposition de directive de 1980 concernant les residus dans les cereales.

La delegation italienne a fait une declarations sur certains aspects du reglement d'application du nouveau regime laitier.

M. Dalsager a indique que la Commission reviendra sur ces questions dans le Comite de Gestion.

En reponse a la delegation belge, sur l'evolution du marche du ble, M. Dalsager a rappelle que la Commission a indique dans le cadre du paquet prix, son intention d'intervenir pour le ble panifiable en debut de campagne.

Les delegations belge et francaise ont invite la Commission a prevoir une intervention en fin de campagne.

Les prochaines sessions du Conseil auront lieu les 18 et 19 juin, les 16 et 17 juillet et les 10 et 11 septembre. Pour la reunion informelle des ministres de l'agriculture a Angers les 28,29 et 30 prochains, le theme retenu est l'evolution du marche du vin.

Amities,
M. Santarelli COMEUR///

